



CAPA - Corps des professeurs de chaires supérieures, agrégés, certifiés, AE, PEPS, CE d'EPS, PEGC, PLP, professeurs de l'ENSAM, CPE et PSY EN - Examen des contestations de l'appréciation finale des rendez-vous de carrière 2022/2023 - Le 15/02/2024

Déclaration liminaire

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,

Nous remercions tout d'abord l'administration pour la rapidité de la mise à disposition des dossiers, et la qualité de l'accueil réservé à chaque fois.

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui pose un certain nombre de questions sur l'exercice du métier d'enseignant. La reconnaissance au travail tout d'abord, portée par le *Grenelle de l'Éducation* et le mécanisme des promotions liées aux rendez-vous de carrière, qui ne permet pas, en raison de contingents, de reconnaître pleinement la qualité du travail accompli auprès des élèves, tout au long d'une carrière, au service de l'Institution. Nous voyons ainsi dans certaines disciplines, des enseignants, qui malgré 11 items « *Excellents* », ne reçoivent qu'un avis « *Très satisfaisant* », ce qui peut être perçu comme un camouflet par les enseignants concernés.

Mais ce que les rapports d'inspection disent en creux, c'est également de manière plus large la difficulté qu'ont parfois les enseignants, qu'ils en aient conscience ou non, à faire progresser tous leurs élèves en utilisant des démarches didactiques et pédagogiques adaptées. Cela pose la question de la formation, souhaitée par les enseignants, et l'inquiétude extrême engendrée par son externalisation en soirée

ou pendant les congés scolaires, qui sont le lieu tout d'abord de la vie de famille, mais aussi et surtout du pan de "travail invisible" qu'implique le fait d'être enseignant, professeur principal, porteur de projets ... (Notons que pour ceux qui font le choix de se former plusieurs jours pendant la vacance des classes, avec une rémunération prévue par décret, quelques heures d'absence annulent l'intégralité de la rémunération ...)

Cela nous ramène aussi à l'actualité, à savoir la question du "choc des savoirs".

L'idée d'un collège modulaire n'est pas nouvelle pour le SNALC. En avril 2013, notre secrétaire national chargé de la pédagogie, Jean-Rémi GIRARD – aujourd'hui, président du SNALC – construisait ce projet dont l'ambition était double : d'une part mieux gérer l'hétérogénéité qui était depuis longtemps l'un des écueils du collège, d'autre part renforcer la maîtrise des élèves **dans des disciplines qui conditionnent lourdement la réussite scolaire, le français et les mathématiques** – que l'on ne nommait pas encore fondamentaux.

À cette époque, le ministère avait fait un choix différent pour sa réforme du collège qui allait se concrétiser en 2016, avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

L'[enquête](#) sur « l'exigence des savoirs », que le SNALC a menée en novembre 2023 en parallèle de l'enquête ministérielle, montre que l'hétérogénéité n'a jamais été aussi prégnante dans les classes, créant un climat difficile à gérer. Les résultats des élèves dans les enquêtes nationales et internationales montrent que notre institution ne parvient pas à faire progresser près d'un quart de nos élèves. Monsieur le secrétaire général de région académique le rappelait en octobre dernier : ce sont 40% des élèves de CAP, 35% des élèves de Bac pro et 25% des élèves de BTS qui se retrouvent sans solution, arrivés à l'âge de la fin de la scolarisation obligatoire : pas d'embauche, ou abandon du diplôme en cours de route.

La première question de l'enquête du SNALC a montré que 69% des professeurs enseignant en collège ne s'estiment pas en situation de faire réussir leurs élèves. nous ne saurions nous contenter de demander « plus de moyens » sans proposer des changements profonds et nécessaires. Bien sûr, la diminution des effectifs, la revalorisation des professeurs pour rendre notre métier plus attractif ou tout simplement parce que notre profession la mérite, compte tenu de son niveau d'études et de son degré d'implication, sont des revendications du SNALC et des conditions *sine qua non* pour un meilleur système scolaire. **Mais si l'on ne change pas de logiciel, les mêmes erreurs se reproduiront.**

On entend un peu partout que les groupes de niveaux - de besoin, ou quel que soit le nom qu'on leur donne - "stigmatiseraient" les élèves, les enfermeraient dans un déterminisme, et que l'hétérogénéité serait l'alpha et l'oméga de la réussite des élèves. Mais enfin ! Ces personnes ont-elles déjà mis les pieds dans un établissement scolaire ou dans un conseil de classe ? Le mépris est comme la beauté : dans l'œil de celui qui regarde. Nous sommes pour des **groupes** de niveau en français et en mathématiques, à partir du moment où ce ne sont pas des **classes** de niveau, ce qui serait effectivement à côté de l'objectif. Des groupes pour asseoir la maîtrise des disciplines fondamentales, **avec le même niveau d'exigence pour tous**, mais un **étayage personnalisé**, pour permettre à **chacun** d'acquérir, à son rythme, la maîtrise du socle commun. Avec des ajustements par période, pour que les élèves sentent la plus value du travail accompli, et puissent se projeter différemment, en changeant de groupe.

À son rythme veut dire aussi en permettant le redoublement, qui ne doit pas être systématisé - il serait contre productif et décourageant - mais laissé à la libre appréciation des équipes pédagogiques, professionnels qui savent si un élève peut passer dans la classe suivante sans mettre en danger ses chances de réussite par la suite.

En revanche, là où la question des moyens se révèle extrêmement préoccupante, c'est lorsque les dotations horaires s'avèrent insuffisantes pour pouvoir mettre ces groupes en place sans demander de tailler dans de nombreux dispositifs existants, **qui concourent à la maîtrise des savoirs fondamentaux, et en premier lieu les cours de langues, qu'elles soient anciennes ou modernes**, via les **sections LCA et euro**, mises en péril un peu partout sur le territoire. Certains chefs d'établissement s'en sortent par d'habiles montages, mais qu'en sera-t-il dans deux ans, avec une généralisation à tous les niveaux ?

Nous demandons donc que la petite ligne « *une dotation complémentaire pourra être accordée* » soit **mise en place d'urgence** dans tous les établissements où la baisse de moyens forcerait la fermeture de sections ou la diminution drastique de leurs horaires, afin de **pérenniser ces dispositifs qui oeuvrent tous, autant que le tronc commun, à l'élévation du niveau général**.

Je vous remercie de votre attention.